Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Pont-Juhel (le) - Tome IV

Pont-Juhel (le), c^{ne} de *Landivy*. — A la pointe extrême N.-O. du département, à la jonction des trois provinces : Maine, Normandie et Bretagne. La vallée du Dairon s'y rétrécit en une gorge profonde, dominée surtout du côté breton par une haute falaise. Il est probable que la route de Saint-Hilaire à Landivy a supprimé dans ce passage si important un châtelier qui le défendait comme ceux de Pontmain, de Pont-Dom-Guérin, de Pont-Aubray. Le chemin creux qui sur le territoire manceau rejoint la route à 200 mètres du moulin, entourant un terrain assez élevé, en est peut-être un vestige.

Franç. de Scépeaux, sgr des Scépeaux, de Saint-Brice et de Landivy, expose au Conseil du Parlement qu'en sa seigneurie de Landivy, « il y a un reffoul, nommé le Reffous du Pont-Juhel qui fait séparation du pais de Bretagne et du Maine, et à la choite d'icelluy reffoul… a pescherie dont lui et ses prédécesseurs ont toujours jouy. » Le seigneur de Landivy ajoute que Gilles du Pontbellanger, ses alliés et complices, se sont efforcés de le troubler. Une assignation est lancée le 25 oct. 1492, contre Gilles de Pontbellanger et ses témoins d'avoir à comparaître sur le bord et rive du refoul ; « et pource que l'on dit ledit du Pontbellanger estre demeurant en lieu où n'a seur accès et n'a aucun domicile au pays du Maine », l'acte porte qu'il pourra être assigné « par cry public et à somp de trompe. » (Arch. de la M., dossier de Landivy). Cette dernière clause montre que les rapports n'étaient pas encore pacifiques entre Français et Bretons, même après le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. Quant à la pescherie du Pont-Juhel, elle appartenait encore en 1784 au seigneur de Mausson et de Landivy., Pierre-Jean d'Alba, mais de mince valeur car il l'affermait pour 3 ℔ par an.